

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège :
Métropole Européenne de Lille
1 rue du Ballon
59034 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

Comité syndical du 07 juillet 2020

Projet de délibération n° 03-2020



Objet : Exercice 2020 - Décision budgétaire modificative n° 1

Le mardi sept juillet deux mille vingt à seize heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille, 2 boulevard des cités unies, en salle des Congrès, sous la présidence de Monsieur Bernard DELABY.

Le quorum était fixé au tiers des membres présents ou représentés, chaque élu pouvant porter deux pouvoirs.

Étaient présents :

BORREWATER Michel, CAUCHE Régis, DELABY Bernard, DUMORTIER Benjamin, GADAUT Henri, GRAS Christophe, LENFANT Henri, MELON Francis

Ont donné pouvoir :

CASTELAIN Damien, DEBREU Bernard, DELEBARRE Patrick, DILLIES Eric, ELEGEST Rudy, HAESBROECK Bernard, JANSSENS Daniel, LECLERCQ Alain, MARCHAND Frédéric, MASSE Elisabeth, MEQUIGNON Jean-Luc, PONCHAUX Danièle, SARTIAUX Claudine

Secrétaire de séance : Michel BORREWATER

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le : 30 juin 2020

Délibération publiée le : 24 JUL. 2020

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport du Président en exercice

Le budget primitif 2019 a été adopté le 23 décembre 2019, par délibération 15-2019, après une première convocation qui n'avait pas permis d'atteindre le quorum.

Suite au vote du Compte administratif 2019, il convient aujourd'hui d'adopter une décision budgétaire modificative n° 1 dont l'objet est d'intégrer l'excédent de fonctionnement constaté et d'ajuster les recettes, portées ainsi à 1 385 758,84 € et d'équilibrer les autorisations de dépenses en conséquence.

Le solde de fonctionnement positif de notre syndicat est principalement dû au fait que la Trésorerie n'a pas mis en liquidation le mandat correspondant au versement n° 2 de la subvention de notre syndicat à l'ADU, pour un montant de 374 000 €. Un mandat d'annulation a donc été passé sur l'exercice 2019, ainsi que le mentionne le compte administratif, et la créance a depuis été honorée sur l'exercice 2020.

Il convient donc d'abonder la ligne correspondante d'un montant équivalent.

Il est proposé, en prévision de l'audiencement des contentieux relatifs au SCOT, et dont l'instruction est close, d'inscrire le reste de la somme au compte 62228 honoraires. Les autorisations juridiques, et notamment la convention 2020 qui nous lie à notre maître d'œuvre, l'ADULM, restent inchangés.

Si cette DM est adoptée, le budget 2020 s'équilibre à hauteur de un million trois cent quatre-vingt-cinq mille sept cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-quatre centimes, et s'établit dès lors comme suit :

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Dépenses de l'exercice

articles	Libellés	BP 2020	Budget 2020 après DM n°1
11	charges à caractère général	15 974,75 €	67 758,84 €
6042	achats de prestation de service	5 974,75 €	5 974,75 €
62268	honoraires	10 000,00 €	61 784,09 €
6237	publications		
6281	cotisations		
12	charges de personnel	8 000,00 €	8 000,00 €
64111	rémunération	7 000,00 €	7 000,00 €
6451	URSSAF	1 000,00 €	1 000,00 €
65	autres charges de gestion courante	935 000,00 €	1 310 000,00 €
6574	subvention aux associations de droit privé	935 000,00 €	1 310 000,00 €
	TOTAL DEPENSES DE GESTION	958 974,75 €	1 385 758,84 €
66	charges financières	- €	
67	charges exceptionnelles	- €	- €
22	dépenses imprévues	- €	- €
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES ET SPECIFIQUES	- €	- €
	TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	958 974,75 €	1 385 758,84 €

Recettes de l'exercice

articles	Libellés	BP 2020	Budget 2020 après DM n°1
70	Prod. Services, domaine, ventes	- €	
73	impôts et taxes	- €	
74	dotations participations	958 974,75 €	958 974,75 €
746	DGD urbanisme - Etat	- €	- €
74718	participation Etat		
74721	participation région		
74731	participation département		
74741	participations communes		
74751	participations EPCI	958 974,75 €	958 974,75 €
75	autres produits de gestion courante	- €	
	TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	958 974,75 €	958 974,75 €
76	produits financiers	- €	
77	produits spécifiques	- €	
773	mandats annulés		
	TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	958 974,75 €	958 974,75 €
	+		
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	- €	426 784,09 €
	=		
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	958 974,75 €	1 385 758,84 €

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Les membres du comité syndical :

- adoptent le principe du vote par nature et par chapitre ;
- adoptent cette décision budgétaire modificative,
- arrêtent les dépenses et les recettes à la somme de un million trois cent quatre-vingt-cinq mille sept cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-quatre centimes (1.385.758,84 €), selon la répartition par chapitre décrite dans le tableau ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE



François BERAUD
Secrétaire général du Syndicat mixte du
SCOT de Lille Métropole